



COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES SURESTARIES

Monsieur Aziz RABBAH, Ministre de l'Equipelement, du Transport et de la Logistique a présidé, mardi 27 octobre 2015 au siège du Ministère, une réunion consacrée à la présentation des résultats de l'étude relative à la problématique des surestaries inhérentes aux échanges commerciaux par voie maritime.

Cette étude réalisée par une commission instituée au niveau du Département et pilotée par l'Agence Nationale des Ports (ANP), a été menée suivant une démarche de concertation et de consultation de l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

Ouvrant la réunion, M. le Ministre a rappelé que la problématique des surestaries liées aux échanges du commerce extérieur constitue un domaine extrêmement compliqué et présente énormément d'enjeux d'ordres : financier, logistique et réglementaire, en raison notamment de : (i) la transversalité de cette question impliquant plusieurs parties composées à la fois des institutionnels publics et des opérateurs du commerce extérieurs, (ii) son impact sur la compétitivité des importations et des exportations et (iii) ses enjeux pour les finances publiques notamment leurs composantes relatives aux devises.

Les éléments du diagnostic mis en exergue dans le cadre de ladite étude, font ressortir que les surestaries sont la conséquence des retards enregistrés dans l'exécution des opérations d'import et d'export et que ledit retard est généralement en décalage par rapport aux engagements contractuels entre l'importateur et l'armateur. Les surestaries sont de deux catégories :

- (i) les surestaries navires qui découlent principalement des attentes des navires avant leur accostage et de leur séjour prolongé à quai. Ce temps perdu par les navires est la conséquence d'une multitude de facteurs liés à la programmation des escales, à la capacité de réception des importateurs et au rythme d'évacuation des marchandises des ports ;
- (ii) Les surestaries conteneurs (surcharge pour immobilisation des conteneurs) qui sont dues également aux retards enregistrés dans la restitution des conteneurs par les réceptionnaires et les chargeurs résultant de la non maîtrise du délai de séjour des conteneurs en dehors de l'enceinte portuaire.





La problématique des surestaries est la résultante de facteurs ayant trait principalement aux contraintes spécifiques liées aux importateurs, aux exigences des contrôles en vigueur, à la problématique des conteneurs en souffrance, à l'organisation de campagnes d'importation de certains trafics comme les céréales et au phénomène de concentration des importateurs sur l'offre portuaire de Casablanca en dépit de l'existence d'autres installations spécialisées dans les autres ports du Royaume.

Suite au partage de ces éléments de diagnostic, certains chantiers constituant des gisements pour l'amélioration de la situation actuelle ont été identifiés. Ils concernent entre autres, l'amélioration du système de programmation des navires, l'amélioration de la capacité de stockage des chargeurs, le renforcement des certaines superstructures portuaires pour l'amélioration du processus de traitement des navires notamment ceux transportant du GPL, l'allègement et la synchronisation des contrôles ainsi que l'accélération du rythme d'évacuation des marchandises des ports etc...

Suite à la présentation des résultats de l'étude et au débat qui a été enclenché autour de ses préconisations, M. le Ministre a recommandé d'organiser des réunions restreintes par filière en vue d'approfondir les propositions d'actions et d'identifier les modalités de leur opérationnalisation dans le cadre d'une feuille de route à mettre en œuvre pour dépasser la problématique des surestaries.

Ont pris part à cette réunion, les départements ministériels concernés, les Etablissements et entreprises publics, les opérateurs portuaires et les différentes associations professionnelles concernées par le transit portuaire.

